



Rénovation ou reconstruction Veranda

Par **Kajo**, le **24/08/2019 à 14:50**

Bonjour,
Après obtention d'un accord de la copropriété nous vous dépose déclaration préalable pour l'installation d'une véranda démontable sur une terrasse privative.
Le délai d'instruction expiré sans refus de la part des services d'urbanisme de Paris , nous pouvions effectuer les travaux.
Toutefois 72 heures après le délai nous recevions un courrier posté 24 heures après la date limite, et sans justification nous avions un refus d'installer cette véranda.
Ce courrier ne nous étant pas opposables nous avons effectué les travaux.
La Mairie à Porte a saisi la justice pour obtenir la démolition de l'ouvrage et a été déboutée de sa demande par le Tribunal Correctionnel.
Aujourd'hui après plus de 30 ans cette véranda (11 mètres carrés) a besoin d'une rénovation complétée voire reconstruction .
Pourriez vous m'éclairer Les démarches administratives à effectuer vis à vis de l'administration et me dire si les services de l'urbanisme de Paris peuvent s'opposer à ces travaux
Bien cordialement et un grand merci pour votre aide.
Kathy Jongerlyncik